

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Commune de Saint-François-de-Sales - Approbation de la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS)

- date de convocation le 20 octobre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 351-17 C

objet **RS - Commune de Saint-François-de-Sales - Approbation de la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS)**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Saint-François-de-Sales.

I- Les objectifs de la modification n° 3 du POS

Le Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Saint-François-de-Sales a été approuvé le 21 novembre 1987. La présente modification a plusieurs objectifs :

- apporter certains compléments, corrections ou éclaircissements sur le règlement écrit, pour en faciliter son application et son interprétation. Il s'agira notamment de préciser une hauteur maximale des constructions, un nombre minimum de stationnement par surface de logement, des distances minimales des constructions aux voiries et emprises publiques, ainsi que des surfaces maximales pour les annexes et extensions aux habitations existantes,
- clarifier les conditions d'urbanisation et le règlement applicable dans les zones naturelles destinées à l'urbanisation.

II- Modifications du projet de modification n° 3 du POS suite aux avis des personnes publiques associées et à l'issue de l'enquête publique

Le projet de modification n° 3 du POS de Saint-François-de-Sales a été transmis, pour avis, aux personnes publiques associées, en date du 11 mai 2017.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 juillet 2017 au 23 août 2017 inclus.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 19 septembre 2017.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet de modification n° 3 du POS.

L'enquête publique, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe n° 1) soient apportées au projet de modification n° 3 du POS.

Le dossier de modifications n° 3 du POS de Saint-François-de-Sales est consultable au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux heures habituelles d'ouverture.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête,

Considérant que la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS) de Saint-François-de-Sales, telle que présentée est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu l'arrêté n° 2017-067 A du 13 avril 2017 du vice- président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences de Chambéry-métropole-Cœur des Bauges engageant la procédure de modification n° 3,

Vu l'arrêté n° 2017-099 A du 03 juillet 2017 du vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences de Chambéry métropole-Cœur des Bauges prescrivant l'enquête publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-36 et suivants,

Vu le chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement relatif aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Saint-François-de-Sales approuvé le 21 novembre 1987 et les modifications du 12 juin 1992 et du 24 février 1995,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 juillet 2017 au 23 août 2017 inclus,

Vu l'avis des personnes publiques associées au projet de modification n° 3 du POS,

Vu le rapport et les conclusions de Jean-Marc Poncet, commissaire enquêteur, du 19 septembre 2017 donnant un avis favorable au projet de modification n° 3 du POS,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant l'intégralité du projet de modification n° 3 du POS soumis à approbation, intégrant les modifications détaillées dans la notice en annexe n° 1 de la présente délibération,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS) de Saint-François-de-Sales intégrant les modifications présentées dans la notice annexe n° 1 à la présente délibération, après recueil de l'avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis et conclusions du commissaire enquêteur,

Article 2 : **précise** que cette délibération approuvant la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS) de Saint-François-de-Sales :

- sera transmise au Préfet de la Savoie,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, avec une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à ces modifications, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 351-17 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Saint-François-de-Sales - Approbation de la modification n° 3 du Plan d'occupation des sols (POS)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : Approbation M3 St François de Sales : explication et justification; Approbation M3 St François de Sales : notice explicative; Approbation M3 St François de Sales : règlement;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20177H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20177H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017